

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande de Société en commandite Gaz Métro (le Distributeur).
Projet de remplacement et de relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute
Félix-Leclerc.
(Dossier R-3818-2012)*

Objet de la demande

Le Distributeur a déposé, le 2 août 2012, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser le projet de remplacement et de relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute Félix- Leclerc (la **Demande**).

Le Projet consiste à remplacer et relocaliser la conduite principale située sous l'autoroute Félix-Leclerc, entre le boulevard St-Charles et le chemin Morgan à Kirkland, et les trois sections de conduite de distribution qui traversent perpendiculairement l'autoroute à cet endroit. Ce projet donne suite à une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui entend refaire les dalles de l'autoroute Felix-Leclerc sur huit kilomètres entre le pont de l'Île-aux-Tourtes et le boulevard St-Charles.

Le coût total du Projet s'élève à 9,49 M\$, dont une partie sera assumée par le MTQ. La portion des coûts assumés par le Distributeur s'élève à 5,84 M\$, alors que la portion assumée par le MTQ s'élève à 3,65 M\$. La fin des travaux est prévue pour le mois d'octobre 2013.

La Demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'au Distributeur, au plus tard le **24 août 2012 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces observations au plus tard le **7 septembre 2012 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

